



Des centaines d'emplois supprimés dans le plus grand silence

Paris, le 16 novembre 2010

Depuis quelques semaines, une étrange rumeur circule dans les rangs du monde associatif sur la suppression prochaine des emplois aidés...

Depuis le 1er janvier 2010, l'ensemble des contrats aidés du secteur non-marchand sont regroupés sous le dispositif CAE-CUI, avec une enveloppe d'environ 400 000 contrats potentiels en 2010, financés à 90% du Smic pour un contrat de 26h en moyenne.

Ce dispositif concerne au premier titre les associations et les collectivités territoriales. Seulement voilà... Dans de nombreuses régions, les salariés embauchés au cours du premier trimestre 2010 ont eu de mauvaises surprises : baisse de l'aide à l'embauche (passage de 90% sur 26h à 80% sur 20h, voire non renouvellement des conventions pour « enveloppe budgétaire insuffisante »). Ce sont donc des milliers de salariés, parmi les plus précaires, et dans des secteurs d'intérêt général qui se trouvent privés d'emploi, brusquement et sans préavis.

« Nous étions aidés à hauteur de 90% sur une base de 26h. Il restait environ 350 euros à payer pour l'association. D'un seul coup la salariée (moi !) coûte 650 euros par mois à l'association. Pour nous ce n'est plus possible. Je cherche un autre emploi, ou sinon il faudra passer par un licenciement » témoigne Nathalie, salariée du secteur associatif.

Ce scandale passerait presque inaperçu, alors que des centaines de salariés ont vu leur emploi supprimé du jour au lendemain, laissant des personnes sans solutions et sans revenus. Derrière, des milliers d'autres emplois sont menacés à très court terme, sans parler de ceux auxquels un poste était promis sur la base de ces dispositifs aidés.

Le syndicat ASSO, qui rassemble l'ensemble des travailleurs du secteur associatif, lutte pour la défense de leurs intérêts, et par conséquent pour la défense des ressources qui permettent aux associations de pérenniser leurs actions. ASSO dénonce fermement la disparition de ces aides à l'emploi. La gestion catastrophique des enveloppes budgétaires en 2010 par l'État a conduit à une situation ubuesque, renforçant la précarité et la fragilité du salariat dans le secteur associatif. Sans parler des situations similaires chez nos camarades de la fonction publique territoriale.

" A l'heure actuelle, nous n'avons aucune visibilité sur le budget consacré aux emplois aidés en 2011, et il est à craindre que le même phénomène se reproduise" souligne Frédéric, salarié de l'associatif et membre du syndicat ASSO.

C'est pourquoi le syndicat ASSO demande aux pouvoirs publics qu'ils mettent en œuvre rapidement les moyens nécessaires à la reconduction de l'ensemble des conventions signées en 2010. De plus, il réclame que des représentants du secteur associatif, salariés comme employeurs, soient entendus pour mettre en place les conditions de stabilité nécessaires à la pérennité de leurs activités.

Par ailleurs, en tant que salariés, nous espérons que cette situation n'entraînera pas nos dirigeants dans l'immobilisme et la timidité qui sacrifient la sécurité et le niveau de vie de leurs salariés au nom de l'éternelle chasse aux subventions, et espérons les voir défendre activement un dispositif solide.

Cette gestion inacceptable des contrats aidés est une nouvelle preuve du mépris avec lequel est traité le secteur associatif ; les associations doivent avoir le courage de le dénoncer.

Contact presse : Frédéric Amiel, 06 37 72 30 05 – fredamiel@gmail.com

Pour plus d'informations sur le syndicat ou pour témoigner sur ces suppressions d'emploi :
contact@syndicat-asso.fr - www.syndicat-asso.fr